



Maîtriser la Convention Collective du 31 octobre 1951

1 jour

14 septembre 2021 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

INTERVENANT : Mathilde HAMELIN-RIGAUX – Responsable du service juridique à l'Uriopss HDF

PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :

Formation ouverte à toute personne Directeurs, Personnels en charge des ressources humaines, de la paie et comptables...

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 250 €

LIEU : URIOPSS HDF à Boves ou à distance

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de formation :
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

6 personnes

CONTEXTE :

De nombreuses associations sont assujetties à la CCNT du 31 octobre 1951. Pour autant, l'application d'une convention collective ne dispense pas l'employeur de l'application du droit du travail lorsque celui-ci est plus favorable. La présente formation a pour objet d'explicitier aux employeurs les règles à appliquer à leurs salariés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Maîtriser les principales règles conventionnelles applicables et acquérir des réflexes quant à l'impérativité ou non de celles-ci
- Comprendre les spécificités de la convention collective par rapport au code du travail et savoir les transposer dans la pratique

DEROULE DE FORMATION :

- L'embauche, les contrats de travail
- La période d'essai
- La rémunération
- La durée du travail
- La discipline
- Les congés payés, les congés supplémentaires et jours fériés
- La maladie
- La rupture du contrat de travail
- Le droit syndical et la représentation élue du personnel